



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 125-2010**

Prenez avis que le 10 septembre, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme un lot d'un frontage double minimal de 80,32 mètres, réglementaire aux dispositions du règlement de lotissement 125-2010, concernant les dimensions minimales des terrains non desservis à proximité d'un cours d'eau qui stipule que le frontage double minimal doit être de 100 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 20, chemin Verger Modèle
Lot no. 295-2 du cadastre de la paroisse du Village de Frelighsburg

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT
DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Diane Panneton, greffière-suppléante
En l'absence de
Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière
